

N°2016-CA-48

- Membres théoriques :
17
- Membres en exercice :
17
- Membres présents :
10
- Pouvoirs :
6
- Votants :
16

**CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DE LA SEINE-MARITIME**

EXTRAIT DES DELIBERATIONS

**CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME
« ACQUISITION DE MOBILIER »**

Le 14 décembre 2016, le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime, convoqué le 22 novembre 2016, s'est réuni à la direction départementale sous la présidence de Monsieur André GAUTIER.

Le quorum étant atteint (9 membres) avec 10 membres présents, l'assemblée peut valablement délibérer.

Étaient présents : Monsieur André GAUTIER, Président,

I. Membres du Conseil d'administration avec voix délibérative :

Titulaires

Mmes, Florence DURANDE, Blandine LEFEBVRE.

MM. Guillaume COUTEY, Gérard JOUAN, Michel LEJEUNE, Didier REGNIER, Sébastien TASSERIE.

Suppléants

M. Philippe LEROY, Mme Fabienne DUPARC.

II. Membres avec voix consultative :

MM. le Colonel Marc VITALBO, Directeur départemental par intérim, le Colonel Thierry SENEZ, le Commandant Hervé TESNIERE, le Capitaine Samuel PERDRIX, le Caporal Mathieu GIBASSIER, Dominique PROUST, Payeur départemental.

III. Membre de droit :

M. Jean-Marc MAGDA, Directeur de Cabinet.

IV. Pouvoirs :

Mme Sophie ALLAIS à Monsieur Sébastien TASSERIE,

Mme Florence THIBAUDEAU RAINOT à Monsieur André GAUTIER,

Mme Chantal COTTEREAU à Monsieur Gérard JOUAN,

Mme Agnès FIRMIN LE BODO à Madame Blandine LEFEBVRE,

M. Luc LEMONNIER à Monsieur Philippe LEROY,

Mme Pierrette CANU à Monsieur Guillaume COUTEY.

Étaient absents excusés :

Mmes Sophie ALLAIS, Pierrette CANU, Chantal COTTEREAU, Agnès FIRMIN LE BODO, Florence THIBAUDEAU RAINOT.

MM. Bastien CORITON, Luc LEMONNIER, Jean-Pierre THEVENOT, le Capitaine André HENRY, le Lieutenant Hervé PASQUIER, le Caporal Thomas BRU – représenté.

Délibération affichée le :

et retirée de l'affichage le :

Délibération insérée au recueil des actes administratifs du mois :

La présente délibération a pour objet la création de l'autorisation de programme dédiée au renouvellement du mobilier du Service départemental d'incendie et de secours de la Seine-Maritime à l'exception de celui nécessaire dans les nouvelles constructions, qui sera intégré directement aux projets.

Ce mobilier comprend la literie, les assises, les bureaux, les tables, les mobiliers de rangement, les vestiaires, les rayonnages ainsi que quelques mobiliers divers.

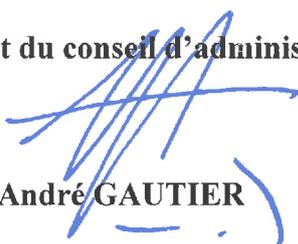
Intitulé	Montant global	Crédits de paiement			
		2017	2018	2019	2020
Acquisition de mobiliers	191 000 €	41 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000 €

L'objectif est de remplacer dans le temps, le matériel vétuste. Ce dernier sera ensuite valorisé via les ventes en ligne conformément à la délibération 2014-BCA-47 du 11 septembre 2014.

*
* *

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'administration adoptent à l'unanimité ce dossier.

Le président du conseil d'administration,



André GAUTIER

